FNEC FP FO Aisne

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

à la F3SCTD du 13 novembre 2026

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD,

Cette F3SCT se tient dans un contexte social tendu. Derrière les statistiques, les bilans et les documents présentés dans cette instance, il y a des personnels qui, chaque jour, exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles, souvent au prix de leur santé physique et psychologique, qui voient, années après années leur pouvoir d'achat baisser et les récentes annonces, qui font état d'une poursuite du gel du point d'indice, ne sont pas là pour les rassurer.

C'est cette souffrance qui s'exprime depuis près d'un mois dans les diverses mobilisations et grèves. Cette souffrance et ces difficultés ont été tellement peu écoutées, si souvent méprisées, qu'elles se muent aujourd'hui en colère alors que les conditions de travail continuent de se dégrader. On demande toujours plus au personnel pour compenser les carences de moyens.

Aux tâches habituelles s'ajoute, en ce début d'année, à la liste des missions inhérentes aux enseignants, le questionnaire VSS, le questionnaire d'autoévaluation du harcèlement. Un questionnaire ne constitue pas une véritable politique de protection de l'enfance. Une révélation de violences nécessite une écoute immédiate, un accompagnement spécialisé et des mesures de protection concrètes. Les enseignants et les directeurs d'école risquent de se retrouver confrontés à des révélations particulièrement graves sans disposer nécessairement de la formation et de l'accompagnement nécessaires.

Il y a déjà un manque criant de personnels médico-sociaux. Les infirmiers, médecins scolaires, assistants sociaux et psychologues de l'Éducation nationale sont déjà en nombre insuffisant pour répondre aux besoins quotidiens des élèves.

La passation en classe soulève des interrogations sur la confidentialité, la possibilité pour les élèves de s'exprimer librement et les conséquences d'une révélation.

Concernant l'ordre du jour, nous ne pouvons que nous étonner que le nombre d'accident de travail recensé comme faisant suite à un RPS ne soit que de 1 alors qu'un fort pourcentage des fiches RSST est listé dans la catégorie RPS. Concernant les accidents de travail, nous demandons à ce que toutes les demandes de reconnaissance d'accident de travail soient systématiquement acceptées, surtout lorsqu'il s'agit de souffrances psychologiques. Les collègues victimes de burn-out à cause de leur métier (surcharge de travail, élèves et familles violents verbalement et/ou physiquement, conflit avec la hiérarchie ou les pairs…) doivent être écoutés et accompagnés dans les épreuves qu'ils traversent. Ils ne devraient pas devoir réaliser un véritable parcours du combattant pour que leur arrêt de travail soit reconnu comme accident de service du moment que les causes sont clairement dues à l'exercice de leurs fonctions. Nous exigeons que chaque agent soit systématiquement placé en CITIS par l'administration pour la durée totale de son arrêt de travail lié au service comme le stipule le code de la fonction publique à son article L822-21.

Le nombre de fiches RSST a bondi l'an dernier, passant de 600 à 876. Pour ce début d'année les fiches sont déjà plus nombreuses que pour la même période l'an dernier. Cela traduit bien la réelle souffrance des personnels confrontés à la violence accrue des élèves et des familles, à une charge de travail croissante, à un manque de reconnaissance, à une désorganisation persistante des services et à une pression constante

pour « faire toujours plus avec toujours moins ». L'inclusion systématique et sans moyen n'est pas étrangère à cette situation.

L'état des fiches tel que mentionné dans les documents masque une réalité bien différente. Les fiches clôturées le sont rarement par le supérieur hiérarchique, tout comme les fiches visées. Il en est de même pour les réponses apportées, qui le sont souvent par la direction d'école.

Nous réitérons notre demande qu'une fiche ne puisse pas être clôturée par les directions mais uniquement par le supérieur hiérarchique.

Nous dénonçons à nouveau le refus ou le traitement insatisfaisant de plusieurs demandes d'aménagement de poste, en particulier pour des collègues en situation de handicap, de maladie chronique ou ayant plus généralement des problèmes de santé. Ce non-respect des droits fondamentaux des agents est non seulement contraire à la réglementation en vigueur, mais il porte aussi atteinte à leur santé physique et mentale, et à leur dignité professionnelle.

Le manque de médecin de prévention ne permet pas de traiter toutes les souffrances au travail.

Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un suivi médical professionnel effectif, de visites médicales régulières, d'une prise en charge rapide lorsque leur état de santé le nécessite et d'aménagements de poste adaptés.

Il est inacceptable que des personnels en difficulté doivent attendre de longs mois avant de pouvoir rencontrer un médecin du travail.

La FNEC FP-FO souhaite rappeler que la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale ne peuvent être considérées comme des variables d'ajustement des politiques budgétaires et des réorganisations successives de notre institution.

La F3SCT ne doit pas devenir une simple instance d'enregistrement des difficultés rencontrées par les personnels.

Nous refusons que la dégradation des conditions de travail soit considérée comme une fatalité et que les personnels soient contraints de supporter seuls les conséquences du manque de moyens et des dysfonctionnements institutionnels.

La santé des personnels n'est pas négociable. Leur sécurité n'est pas une option. Le respect de leurs conditions de travail est une obligation de l'employeur.

Nous ne sommes pas réunis pour constater indéfiniment la dégradation des conditions de travail, mais pour obtenir des réponses et des actions.

Pour toutes ces raisons la FNEC FP-FO continue de demander :

- **L'annulation de toutes les suppressions de postes ;**
- **La création de tous les postes statutaires nécessaires dans toutes les catégories de personnels ;**
- **La création d'un statut de fonctionnaire à temps plein pour les AESH et AED ;**
- **L'augmentation immédiate de 10% des salaires et rattrapage des 33% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 ;**
- **L'abandon des PIAL et des PAS ;**
- **La création de tous les postes spécialisés nécessaires et des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;**
- **L'annulation des projets de fusion des remplaçants du premier degré et la ZRD ;**
- **La protection systématique des personnels ;**
- **L'arrêt de toutes les mesures de militarisation de l'école et d'embrigadement de la jeunesse (classes défense, rallyes citoyens, guide pour "acculturer les jeunes à la défense", alignement du calendrier du SNV sur Parcoursup) ;**
- **Abrogation de la réforme des retraites.**